



Vous êtes guide-conférencier indépendant ? Proposez vos services à Lens Tourisme

Lens Tourisme assure des missions de développement et de valorisation touristiques sur les territoires de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin, labellisée Pays d'art et d'histoire depuis 2008, et de la Communauté d'Agglomération de Hénin-Carvin.

La destination rassemble des sites et équipements touristiques majeurs : le Louvre-Lens, les sites de mémoire de la Première Guerre mondiale inscrits au Patrimoine mondial de l'UNESCO, le Bassin minier également inscrit au Patrimoine mondial, le stade Bollaert-Delelis.

Face au développement des demandes de visites guidées, Lens Tourisme souhaite élargir son réseau de guides-conférenciers indépendants et de professionnels intervenant en portage salarial.

Vous souhaitez proposer vos services ?

Vous exercez comme guide-conférencier indépendant ou en portage salarial et vous seriez intéressé pour intervenir ponctuellement pour Lens Tourisme ?

Nous sommes particulièrement intéressés par les professionnels disposant :

- d'une carte professionnelle de guide-conférencier, ou en cours d'obtention
- d'une formation supérieure en histoire ou en histoire de l'art
- d'une expérience dans la conduite de visites guidées ou la médiation culturelle
- d'une bonne connaissance du patrimoine et, idéalement, du territoire
- d'une excellente maîtrise de l'anglais, la pratique d'autres langues étrangères

Présentez-nous votre activité et vos conditions d'intervention en nous transmettant :

- une présentation de votre parcours et de vos expériences
- vos domaines de spécialité et les langues pratiquées
- votre statut professionnel
- le cas échéant, votre carte professionnelle de guide-conférencier
- vos disponibilités ou modalités habituelles d'intervention

- vos tarifs et conditions de prestation.

Nous pourrions ensuite vous proposer un échange afin de faire connaissance, de mieux connaître votre pratique du guidage et d'envisager les prestations sur lesquelles nous pourrions être amenés à faire appel à vous.

Comment se déroulent les collaborations ?

Vous intervenez en qualité de prestataires indépendants, vous disposez d'un statut juridique vous permettant de facturer vos prestations, ou dans le cadre d'une société de portage salarial.

Selon les besoins, Lens Tourisme pourra vous solliciter pour des prestations de guidage ou de médiation.

Les prestations font l'objet de commandes ponctuelles, sur la base des conditions et tarifs préalablement convenus avec le prestataire. Elles dépendent des demandes reçues par Lens Tourisme. Les prestations peuvent avoir lieu en semaine, le week-end ou les jours fériés, nous vous invitons à nous préciser vos disponibilités et vos secteurs d'intervention.

Contact

Sophie Wilhelm, directrice
recrutement@tourisme-lens.fr